

# 37ème DEFI DE VALLOUISE

## Dimanche 28 juillet 2024

### COURSE CYCLISTE ET PEDESTRE

Organisé par le **Club des Sports Puy St Vincent La Vallouise**



Départ 9h30 place de l'Eglise de Vallouise (Hautes-Alpes).

#### **La course se déroule en 2 manches :**

- 9 h 30 : 1ère manche, montée à Puy Aillaud en vélo, par la route (5,5 km, 450m de dénivelé).
- vers 11 h : 2ème manche, montée à Puy Aillaud à pied, par le chemin du facteur, départ en ligne (2,5 km, 450m de dénivelé).

Possibilité de courir soit en individuel sur chaque manche, soit par équipe (1 à vélo et 1 à pied).

Course ouverte à partir de 2010 : Les coureurs nés en 2010 et 2009 doivent courir obligatoirement par équipe avec le coéquipier de leur choix. Les coureurs nés à partir de 2008 ont le choix de courir soit en individuel, soit par équipe.

**Le classement sera établi au total des 2 manches.**

**Le port du casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire français, jugulaire attachée et ajustée est obligatoire pour l'ensemble des participants pour l'épreuve de vélo.**

**Les bâtons de marche sont interdits pour la course à pied.**

Inscriptions :

- En ligne avant le samedi 27 juillet 2024 20h sur :  
<https://www.helloasso.com/associations/club-des-sports-puy-saint-vincent-la-vallouise/evenements/evenement-festif>  
INDIVIDUEL : 10 € / EQUIPE : 20 € (hors part Helloasso)
- Sur place dimanche 28 juillet 2024 avant 8h30 :  
INDIVIDUEL : 13 € / EQUIPE : 25 €

## **NOMBRE DE DOSSARDS LIMITE A 100**

Retrait des dossards sur place à partir de 8h30 dimanche 28 juillet

### **Licence sportive ou questionnaire de santé avec réponse négative ou certificat médical obligatoire selon les cas suivants :**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation par le participant :

- Licencié majeur ou mineur : d'une licence compétition délivrée par une Fédération Française en cours de validité à la date de la manifestation.
- Non-licencié majeur : d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline considérée en compétition datant de moins d'un an à la date au jour d'inscription à la compétition.
- Non-licencié mineur :
  - D'un questionnaire de santé dont le contenu est prévu par arrêté du 7 mai 2021 si chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.
  - D'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline considérée en compétition datant de moins de 6 mois, si l'une des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse positive.

Catégories :

- INDIVIDUEL :
  - Juniors : de 2008 à 2006
  - Seniors : de 2005 à 1983
  - Vétérans : de 1982 à 1971
  - Super Vétérans : à partir de 1970
- EQUIPE :
  - A partir de 2010

Renseignements au 06.77.39.18.78 et sur le site du CSPSV2 [www.cspsv2.club](http://www.cspsv2.club)